

Province de Québec

Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues

MRC de Montmagny

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 1^{er} octobre 2007, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence des conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Patrice Painchaud, Gaston Robin, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Monsieur Denis Boulanger se joint à la séance à 20 h 12.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale, est également présente.

01. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte.

02. Adoption de l'ordre du jour

2007-10-01 Adoption de l'ordre du jour

Considérant que l'ordre du jour se lit comme suit :

01. Ouverture de la réunion

02. Adoption de l'ordre du jour

03. Adoption du procès-verbal

a) Suivi au procès-verbal

04. Correspondance

05. Présentation et adoption des comptes

06. Exploitation de la traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny

07. Les matières résiduelles

08. Horaire du bureau municipal

09. Travaux d'asphaltage

10. Compte-rendu et projection des différents dossiers sous la responsabilité des conseillers (suite pour les conseillers absents)

11. États financiers

12. Activités du maire

13. Varia

14. Période de questions

15. Levée de la séance

Considérant qu'au point 13 *Varia*, les points suivants sont ajoutés :

- a) Comité de la famille
- b) Ventilateurs pour le gymnase
- c) Desserte aérienne hivernale
- a) Internet haute vitesse

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté, le varia restant ouvert.

Adopté.

03. Adoption du procès-verbal

2007-10-02 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 septembre 2007 soit accepté tel que présenté.

Adopté.

a) Suivi au procès-verbal

Monsieur le maire indique qu'il a commandé les logos autocollants pour le train balade et ce au coût de 80 \$, taxes en sus. Monsieur le maire rappelle que le montant de la facture est inférieur à ce qui avait été mentionné dans une séance antérieure.

04. Correspondance

Dans une lettre en date du 1^{er} octobre 2007, monsieur Claude Roy, député de Montmagny-L'Islet, mentionne qu'il accorde une subvention de l'ordre de 3 000 \$ pour les travaux de voirie pour l'année 2007.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune nous avise que des opérations cadastrales ont été réalisées et que deux lots ont été créés et un lot remplacé.

2007-10-03 Rafraîchissement intérieur au 233, chemin du Roi

Considérant que madame Marie-France Bernier et monsieur Gaston Robin sont locataires d'une partie de l'immeuble situé au 233, chemin du Roi, qui abrite le Café aux Quatre Vents dont ils sont propriétaires ;

Considérant que des travaux de peinture sont requis ;

Considérant que les locataires demandent à la Municipalité de défrayer le coût pour la peinture et qu'ils vont réaliser les travaux ;

Considérant qu'ils ont joint à leur demande un estimé des fournitures requises pour un montant de 498,86 \$, taxes en sus ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que le municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues défraie le coût pour les travaux de peinture au 233, chemin du Roi et ce, pour un montant de 498,86 \$, taxes en sus.

Adopté.

Dans une lettre en date du 14 septembre 2007, madame Annie Anglehart, directrice de la promotion et du marketing pour la station de radio 102.1 FM, mentionne que le directeur général du marché Corus Québec, monsieur Hermann Charest, est heureux d'annoncer qu'une importante campagne publicitaire d'une valeur dépassant les 150 000 \$ mettant en vedette la Côte-du-Sud est présentement entendue sur les ondes des trois stations Corus de la grande région de Québec.

Madame Catherine Plante a transmis à la Municipalité la copie d'un article scientifique publié dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*. Cet article fait suite à son mémoire de maîtrise intitulée « *Des marais et des hommes* » : *nature et culture à l'Isle-aux-Grues, de l'époque amérindienne à aujourd'hui*. Il s'agit d'une étude de géographie historique de l'environnement du haut-marais reliant l'Isle-aux-Grues à l'Isle-aux-Oies.

Monsieur Paul Crête, député de Montmagny / L'Islet / Kamouraska / Rivière-du-Loup, transmet de l'information sur le nouveau programme de Patrimoine canadien portant sur les *Commémorations historiques communautaires et Festivals des arts locaux et patrimoine local*. Ces informations ont été transmises à madame Édith Rousseau, coordonnatrice pour la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues.

La MRC de Montmagny a transmis la copie d'une résolution adoptée par le Conseil des maires demandant le report du 15 septembre au plus tard le 1^{er} novembre 2007, de la date de dépôt du rôle d'évaluation des municipalités de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues.

2007-10-04 Commanditaire à titre de région hôte dans le cadre de L'URQ Côte-du-Sud

Considérant que le CLD de la MRC de Montmagny sollicite la Municipalité afin de défrayer le coût d'un cocktail offert aux participants de l'URQ Côte-du-Sud ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues défraie le coût d'un cocktail servi aux participants de l'URQ Côte-du-Sud et ce, pour un montant approximatif de 300 \$.

Adopté.

Pour faire suite à une demande de madame Odette Talbot concernant la desserte aérienne, les conseillers conviennent d'accorder un tarif résident à madame Talbot puisqu'elle dispense ses services à la population comme coiffeuse. Cependant, ils refusent pour son conjoint alléguant qu'il ne respecte pas les critères du ministère des Transports du Québec.

Dans une lettre en date du 12 septembre 2007, madame Édith Rousseau, coordonnatrice pour la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues demande à la Municipalité l'autorisation de vendre des espaces publicitaires sur le train-balade aux intervenants touristiques et ce, dans le but de défrayer les frais reliés à l'entretien du train-balade. Suite à une discussion, les conseillers acceptent cette proposition.

Madame Édith Rousseau a transmis les documents suivants :

- Le rapport des statistiques 2007
- Le rapport des commentaires formulés par les touristes pour la saison estivale 2007
- Une résolution intitulée *Demande de fonds pour la vente d'un billet vert*

Monsieur le maire mentionne que des informations sont manquantes concernant la vente d'un billet vert et par conséquent ce sujet sera traité lors d'une séance ultérieure.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues tenue le 5 septembre 2007, est déposé.

05. Présentation et adoption des comptes

2007-10-05 Présentation et adoption des comptes

Considérant que les conseillers ont pris connaissance de la liste des comptes ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la liste des comptes pour le mois d'octobre soit approuvée pour un montant de 89 321,52 \$

Adopté.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, certifie que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes au montant de 89 321,52 \$.

Hélène Painchaud dir. gén & sec.-trés.

6. Exploitation de la traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny

2007-10-06 Exploitation de la traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny

Attendu que le contrat relatif à l'exploitation du service de traversier de la traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny est un projet pilote pour la saison de navigation 2007 ;

Attendu qu'il est avantageux pour la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues de créer et préserver les emplois à l'Isle-aux-Grues ;

Attendu qu'il est de l'intérêt de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues de conserver le port d'attache du N.M. Grue-des-Iles à l'Isle-aux-Grues ;

Attendu que le principe d'un équilibre budgétaire des coûts réels directs, prouvés et démontrés, tel que prévu au projet pilote, est une bonne garantie de fonctionnement pour la Municipalité ;

Attendu que la Municipalité serait disposée à signer une entente comportant les mêmes conditions budgétaires soit un équilibre 0.00 \$ et ce, pour une durée de cinq ans.

Attendu que le contrat est automatiquement renouvelé au terme de chacune des périodes de douze mois, si aucune des parties n'a signifié son intention contraire par un avis écrit transmis à l'autre partie dans les soixante jours précédents le début du contrat ;

Attendu que le conseil autorise le maire, monsieur Jacques André Roy, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, les documents relatifs à ce contrat ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE monsieur Jacques André Roy, maire de la Municipalité, soit autorisé à signer le contrat relatif à l'exploitation du service de traversier de la traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny de même que le contrat d'affrètement du N.M. Grue-des-Iles à intervenir entre la Société des traversiers du Québec et la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues .

Adopté.

07. Les matières résiduelles

Monsieur le maire mentionne que l'entente concernant les matières résiduelles avec la Régie de la Mauricie a été signée le 19 septembre dernier. Le coût pour chaque tonne transportée est de 66,67 \$, ce qui représente une économie de 30 \$ la tonne. Le Centre de transbordement sera construit à l'Anse-à-Gilles par la Régie de la Mauricie. Ce dernier sera en opération à compter du 2 janvier 2008.

08. Horaire du bureau municipal.

Monsieur le maire rappelle les heures d'ouverture du bureau municipal qui sont du lundi au jeudi inclusivement de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

09. Travaux d'asphaltage

Monsieur le maire mentionne que suite à une discussion avec monsieur Réal Samson de Jacques & Raynald Morin Inc. concernant les travaux d'asphaltage à être effectués, il appert que l'entreprise éprouve des difficultés en ce qui à trait à la quantité d'asphalte transportée par voyage sur le traversier. Monsieur le maire mentionne qu'il est en pourparlers avec la Société des traversiers du Québec afin d'obtenir les services d'un autre navire pour transporter, à partir de Lévis, un nombre accru de camions par voyage.

10. Compte-rendu et projections des différents dossiers sous la responsabilité des conseillers (suite pour les conseillers absents)

Madame Nancy Guichard

Représentante au sein du Comité de la bibliothèque municipale

Madame Nancy Guichard mentionne qu'il n'y a pas de rencontres fréquentes du Comité.

Représentante des Premiers répondants

Madame Guichard indique qu'elle assistera les Premiers répondants, lors des pratiques de ces derniers.

Les projections pour 2008 :

- le recrutement des Premiers répondants

Responsable de la location de locaux

Madame Guichard ne relate pas de problème particulier pour ce dossier.

Transport collectif

Madame Guichard mentionne qu'il n'y a pas beaucoup de monde qui profite de ce service.

11. États financiers

Une copie des engagements budgétaires ainsi qu'une autre des états financiers provisoires en date du 30 septembre 2007 sont remises aux conseillers. Les sommaires des projets *Municipalité* et *Traversier* sont également transmis.

Monsieur Christian Vinet, responsable du dossier des finances municipales, fait le bilan des états financiers de la Municipalité.

12. Activités du maire

Monsieur le maire fait un bref compte-rendu des activités auxquelles il a participé :

- 06 septembre Rencontre avec un représentant du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- 11 septembre Conseil des maires de la MRC de Montmagny
- 12 septembre Rencontre avec le notaire de la Municipalité
- 17 septembre Conférence de presse pour l'inauguration de Pointe-aux-Pins en présence des représentants de Conservation de la nature
- 18 septembre Mot de bienvenue au souper du groupe de l'université rurale québécoise
- 19 septembre Signature de l'Entente pour les matières résiduelles
- 20 septembre Réunion de travail avec le Conseil municipal
- 27, 28 et 29 septembre

13. Varia.

a) Comité de la famille

Monsieur le maire fait la lecture du document *Recommandations du comité-famille de Saint-Antoine-de-L'isle-aux-Grues, Politique familiale de la MRC de Montmagny.*

Suite à cette lecture, monsieur le maire mentionne qu'il aurait apprécié que le nom des personnes qui forment le Comité soit mentionné. Il ajoute que les implications financières des recommandations devraient être indiquées et ce, dans le but d'en prévoir la mise en place lors de l'élaboration du prochain budget. Monsieur Patrice Painchaud mentionne que plusieurs recommandations quoique très intéressantes, demandent une implication bénévole. Suite à une discussion, monsieur le maire demande à monsieur Michel Rousseau, représentant de la Municipalité sur ce Comité d'établir un ordre de priorité pour les recommandations et d'établir un échéancier pour 2008.

b) Ventilateurs pour le gymnase

207-10-07 Achat et installation de ventilateurs pour le gymnase

Considérant que pour réduire les coûts du chauffage, l'installation de quatre ventilateurs au plafond du gymnase est requise ;

Considérant que monsieur le maire a demandé à l'entreprise Robert Corbin & Fils Inc. de fournir un estimé des coûts ;

Considérant que le coût relié à la fourniture et à l'installation de quatre ventilateurs avec grillage de protection et un contrôle mural et l'installation est de 2 150 \$, taxes en sus ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que la Municipalité se procure quatre ventilateurs avec grillage de protection et un contrôle mural et confie l'installation à l'entreprise Robert Corbin & Fils Inc. et ce , au coût de 2 150 \$, taxes en sus.

Adopté.

c) Desserte aérienne hivernale

2007-10-08 Demande de transport supplémentaire pour les marchandises

Considérant que lors de la dernière saison hivernale, un voyage aux deux semaines était prévu pour le transport des marchandises ;

Considérant que le député de Montmagny-L'Islet, monsieur Claude Roy a offert une bonification de 1 000 \$ pour l'amélioration du service de transport aérien;

Considérant que le transport de marchandises est problématique en saison hivernale et ce, à cause du poids des marchandises ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la Municipalité demande de doubler le nombre des voyages cargos pour les marchandises, soit au minimum d'un voyage par semaine.

Que cet ajout soit payé par la Municipalité à partir de la subvention accordée par monsieur Claude Roy, député de Montmagny-L'Islet.

Adopté.

b) Internet haute vitesse

Pour faire suite à un courriel transmis par madame Pauline Roy mentionnant que le service Internet haute vitesse fonctionne à très petite vitesse, mais que nous payons pour un service haute vitesse, il est convenu, suite à une discussion que monsieur le maire contacterait Télus à ce sujet.

14. Période de questions

15. Levée de la séance

2007-10-09 Levée de la séance ordinaire du Conseil

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du Conseil soit levée à 22 h 10, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir.gén. et sec.-trés.

